

Société **DT2L**
société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 €
siège social : 12 chemin de Kerlean
29900 - CONCARNEAU
R.C.S. QUIMPER 440 022 572

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 31 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre
le 31 MARS
à 10 Heures

Les associés de la société **DT2L**, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège social est situé 12, chemin de Kerlean (29900) CONCARNEAU, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de QUIMPER, sous le numéro 440 022 572, se sont réunis au siège social, en assemblée générale mixte, sur convocation de la gérance.

La feuille de présence fait apparaître que sont présents ou représentés :

- Monsieur Luc LESAGE, possédant.....	750 parts
- Madame Corinne LESAGE, possédant	100 parts
- Madame Lolita LESAGE, possédant	50 parts
- Monsieur Lucas LESAGE, possédant	50 parts
- Monsieur Lilian LESAGE, possédant	50 parts

TOTAL 1.000 parts

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Luc LESAGE, Gérant de la société.

.../...

COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

.../...

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, concomitamment à la transformation ci-dessus décidée, de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour les fixer au 1^{er} janvier et au 31 décembre de chaque année.

L'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2023 sera clos le 31 décembre 2024 et aura une durée exceptionnelle de 15 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et d'effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal line and a small flourish.

« Extrait certifié conforme »

**M. Luc LESAGE
Président**